



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**  
**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 29 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 13 mai 2024 s'est réuni à Arles le 29 mai 2024 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 72 voix sur 92.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Anne CLAUDIUS-PETIT, Jacqueline BOUYAC, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Marie-Christine CONTRERAS, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick DE CAROLIS, Bernard ARSAC

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Mandy GRAILLON représentée par Patrick DE CAROLIS, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Christelle AILLET représentée par Pierre RAVIOL, Frédéric GIBERT représenté par Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Jacques NOU, Didier HONORE, Gaël HEMERY, François LETOURNEUX, Sandrine ANDREANI, Alexandra MATUSCAK, Olivier BRIAND, Sandrine KIRAMARIOS, Nicolas WECK, Estelle ROUQUETTE, Magalie GORCE, Muriel CERVILLA, Christophe FONTFREYDE, Magali BLANC, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI



## DÉLIBÉRATION N°CS-2024-048

Objet : avis relatif au soutien de la SNPN dans le cadre du projet de réintroduction du Balbuzard pêcheur sur le site du Vaccarès

Le Comité Syndical,

- Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
- Vu** la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
- Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
- Vu** la délibération n°CS-2024-001 relative au programme d'actions 2024,

### ➤ Considérant

- Que la Charte en vigueur prévoit à l'article 4.2.2 "Gérer les populations d'espèces d'intérêt communautaire",
- Que le Balbuzard Pêcheur, espèce menacée, fait l'objet d'un Plan National d'Actions,
- Que la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) est porteuse d'un projet de réintroduction du Balbuzard pêcheur en Camargue,
- Que ce projet doit être présenté devant le Comité National de Protection de la Nature,
- Que son entérinement permettra de lever des fonds nécessaires à sa mise en œuvre,
- Que la SNPN sollicite le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, dont l'expertise est reconnue sur le sujet, via une lettre de soutien,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

### ➤ Décide

- De soutenir le projet de la Société Nationale de Protection de la Nature de réintroduction du Balbuzard Pêcheur en Camargue sur le site du Vaccarès, via une lettre de soutien,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente

Anne CLAUDIUS-PETIT  
de Camargue



Comité syndical du 29 mai 2024  
Délibération n° CS-2024-048

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20240529-CS\_2024\_048



Mme Fany JARIOD  
Chargée d'étude – Réintroduction du Balbuzard pêcheur en Camargue  
Société Nationale de Protection de la Nature  
C134 chemin de Fiérouse  
13129 SALIN D EGIRAUD

Objet : Lettre de soutien

Madame,

En ma qualité de Présidente du syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue, je soutiens le projet de réintroduction du Balbuzard pêcheur en Camargue sur le site du Vaccarès (Cabanes de Romieu), porté par la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux Occitanie.

Le Parc naturel régional de Camargue est un syndicat mixte créé par le décret n° 70-783 du 25 septembre 1970, puis consacré par la loi du 17 décembre 2007. Sa création s'inscrit dans une démarche contractuelle qui s'incarne dans l'adoption d'une charte, approuvée par les collectivités qui l'ont signée. C'est un territoire de cent mille hectares dont la vocation est de protéger et valoriser un patrimoine naturel, culturel et humain remarquable. Depuis 2008, un service dédié à la gestion des espaces naturels du Conservatoire du littoral a vu le jour afin de préserver plus de 9300 ha de milieu à haute valeur patrimoniale dont certains sites à proximité immédiate de la Réserve Nationale de Camargue.

A l'instar de nombreux rapaces, le Balbuzard pêcheur, qui a disparu de France continentale, et aujourd'hui en recolonisation lente du territoire. Il fait l'objet d'un plan de rétablissement Européen et d'un Plan National d'Actions qui visent à aider l'espèce à recoloniser ces territoires perdus et d'encourager le retour du Balbuzard pêcheur sur l'ensemble des bassins hydrographiques français. Par conséquent un projet de réintroduction de l'espèce voit le jour dans le sud de la France afin de créer un nouveau noyau de population sur le bassin rhodanien et de rétablir un continuum européen entre les populations du continentales qui sont abondantes et celles du Sud, plus fragmentées. Ce projet prévoit la translocation d'un total de 100 à 120 poussins réintroduits vers deux sites, distants d'une centaine de km l'un de l'autre et situés l'un en Camargue et l'autre dans l'Hérault, sur une période de 5-6 ans.

Au regard d'une part, de l'importance d'agir pour sauvegarder les espèces protégées telles que le Balbuzard pêcheur pour lequel la France porte une forte responsabilité internationale et d'autre part, du professionnalisme des structures engagées dans cette démarche, le Parc naturel régional de Camargue apporte tout son soutien à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature: \_\_\_\_\_ Date: 10 /04/2024

Lieu: ARLES

Nom : Anne Claudius PETIT

Position ou poste : Présidente du Parc naturel régional de Camargue

Nom de l'organisation : Parc naturel régional de Camargue